



## 1. Objet

Cette procédure décrit les modalités et les règles à respecter concernant le transport d'échantillons biologiques hors transport pneumatique jusqu'à l'arrivée au laboratoire.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION – PERSONNEL CONCERNE

Elle s'applique pour tout échantillon biologique qui ne peut pas être transporté par pneumatique. Elle concerne :

- Les agents qui transportent des échantillons
- Les brancardiers
- Les techniciens en charge de transmettre les prélèvements sur le site du CHU

## 3. RESPONSABILITES

Le LBM est responsable d'informer le personnel concerné de ses exigences, la direction des soins et le service logistique sont responsables de l'application de ce document par leur personnel respectif.

## 4. DESCRIPTION DE L'OBJET

### I. Formation des agents

Chaque nouvel agent prenant en charge le transport d'échantillons biologiques doit avoir suivi à son arrivée une formation au transport d'échantillons biologiques.

Cette formation peut être dispensée par l'équipe qualité ou par un responsable (préalablement formé) ou une personne référente (ex : IDE hygiéniste).

L'enregistrement de la traçabilité du suivi de la formation est réalisé par l'équipe qualité.

### II. Règles de sécurité

Les échantillons biologiques doivent être placés dans des pochettes fermées par le personnel soignant et déposés dans les pièces de collecte.

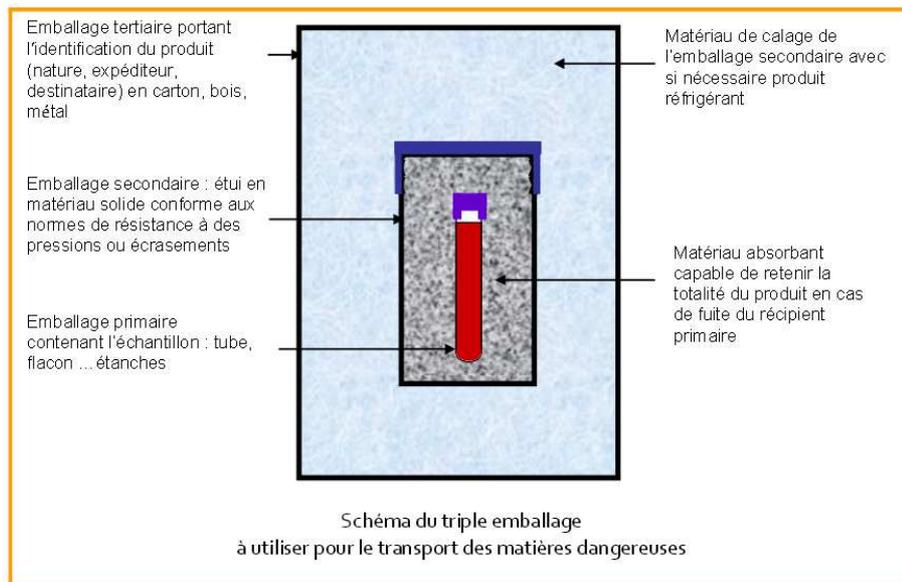
**Afin de respecter les règles de confidentialité, l'identité du patient ne doit pas être visible.**

A partir du moment où les échantillons sortent de l'unité de soins (enlèvement par les coursiers ou brancardiers aux points de collecte) :

- Si transport en interne : Respecter le double emballage
- Si Transport par route : respecter les exigences communes de l'ADR à savoir :



- ✓ Triple emballage
- ✓ Les 2 emballages intérieurs primaire et secondaire doivent être étanches avec un absorbant en quantité suffisante pour les échantillons liquides
- ✓ Emballage extérieur suffisamment résistant répondant aux exigences ADR
- ✓ Présence d'un absorbant
- ✓ Le logo UN3373 (transport de substance infectieuse catégorie B)



**Ils doivent être obligatoirement transportés dans un ISOBAG fermé** pour :

- Protéger l'agent contre le risque biologique en cas de chute avec risque de bri des échantillons.
- Protéger les échantillons des chocs et des variations de température.



- **L-ISOBAG doit obligatoirement comporter le logo UN3373** (transport de substance infectieuse catégorie B) **visible de l'extérieur**, identifiable par les professionnels de santé et/ou de sécurité intervenant auprès de l'agent (relais dans l'acheminement, incident, accident) :



**Si l'ISOBAG est souple, alors placer les prélèvements dans une boîte SODIBOX conformes à la réglementation ADR.**



Respect des exigences complémentaires P650 pour la catégorie B (matières biologiques) à savoir :

- Un des emballages, secondaire ou extérieur doit être rigide
- L'emballage extérieur doit être  $\geq 100 \times 100$  mm avec un marquage « UN3373 » et « Matières biologiques catégorie B »
- Les récipients primaires fragiles doivent être emballés séparément, ou séparés pour éviter tout contact
- Un des emballages primaire ou secondaire, doit résister au test de pression différentielle de 95kpa à température ambiante
- Test de chute : 1.20 m

**1.**

## **2. III . Règles d'hygiène**

- Entretenir les ISOBAG toutes les semaines **et en cas de souillure** avec une lingette imprégnée de détergent désinfectant à usage unique ou une chiffonnette pré imprégnée de détergent désinfectant

**Pour l'entretien, réaliser une hygiène des mains par frictions hydro alcoolique avant et après le port de gants et éliminer les gants dans la filière déchets adaptée selon la procédure en vigueur.**

- Lors de collecte des échantillons, si une pochette n'est pas conforme (ex tube cassé) : ne pas prendre la pochette et prévenir immédiatement une infirmière du service ou le personnel de la plateforme.

**Si la contamination est limitée au sachet, il convient de vérifier l'étanchéité du celui-ci. Si le sachet est étanche, le jeter dans les DASRIA avec l'échantillon ; vérifier l'intégrité du support de la prescription. Si cela n'est pas le cas, rapporter le sachet au service prescripteur **ou à la plateforme (CH Falaise) en prévenant le personnel** qui évaluera l'action corrective à entreprendre.**

**Si le sachet n'est plus étanche avec des bris d'échantillons, et souillure des autres sachets contenus dans l'ISOBAG, la collecte des prélèvements est interrompue, l'ISOBAG est transporté directement au point de réception du laboratoire (lieu à identifier spécifiquement pour ce type d'incident si cela est nécessaire) afin de permettre d'extraire les sachets dont l'étanchéité est préservée avec les précautions d'hygiène requises et d'effectuer le nettoyage complet de l'ISOBAG. En ce qui concerne le prélèvement inexploitable, le laboratoire prévient le service prescripteur **ou le site** afin de convenir de l'action corrective à mettre en place.**

- En cas d'accident avec exposition à une substance biologique cf. [site de Caen](#) doc de la GED [contact accidentel avec du sang ou des liquides biologiques contenant du sang si](#)



[ou site de Falaise : Blue Medi : Conduite à tenir en cas d' AES](#)

### III. Importance du délai d'acheminement

Les échantillons non éligibles au transport par pneumatique et urgents ou avec un délai d'acheminement court (< à 1h) sont acheminés par un coursier dédié **ou un personnel des services de soins selon le site.**

Pour chaque examen un délai d'acheminement maximum est établi, ces informations sont disponibles sur le répertoire des analyses : <https://chu-caen.manuelprelevement.fr/> pour le site de Caen ou [http://manueldeprelevement.com/335716/menu\\_labo.html?](http://manueldeprelevement.com/335716/menu_labo.html?) Pour le site de Falaise

Le délai de réalisation des examens au laboratoire est tributaire de la rapidité d'acheminement des échantillons. Ainsi, si son délai est dépassé, les résultats d'examens sont faussés, le laboratoire est alors contraint d'annuler les examens et de faire reprélever le patient. L'impact sur la prise en charge du patient dans le service de soins peut donc être considérable.

Si pour une raison quelconque le dépôt d'échantillons au laboratoire a été retardé, l'agent en charge du transport doit en informer le personnel de réception du laboratoire.

Il est demandé à chaque agent de vérifier que les ISOBAGS soient bien vides en fin de tournée pour éviter l'oubli d'une pochette (qui ne serait acheminée que le lendemain avec un délai d'acheminement dépassé).

### IV. Importance du respect de la température d'acheminement, enquêtes ponctuelles

La grande majorité des échantillons biologiques doit être acheminée à température ambiante = comprise entre +15 et +30°C.

Certains échantillons sont à acheminer à froid dans de la glace fondante, dans ce cas ces échantillons doivent être transportés dans un compartiment ou un ISOBAG dédié, identifié au nom du service avec un conditionnement fait par le service de soins **ou avec des alcaals spécifiques.** Ces échantillons « à froid » doivent être séparés des échantillons « température ambiante » pour éviter un impact sur les résultats d'examens.



Les informations concernant les températures et les conditions particulières d'acheminement par examen sont disponibles sur le répertoire des analyses : <https://chu-caen.manuelprelevement.fr/> ou [http://manueldeprelevement.com/335716/menu\\_lab.html?](http://manueldeprelevement.com/335716/menu_lab.html?)

L'ISOBAG doit être fermé pour éviter toute variation de température.

Si pour une raison quelconque les conditions de transport d'échantillons n'ont pas été respectées, prévenir le personnel de réception du laboratoire.

Un contrôle des différentes températures de transports (Congelé – Froid- Ambient) doit être réalisé, sur le site de Falaise 2 fois par an (période hivernale et estivale)

## V. Importance de la traçabilité du dépôt des échantillons

Il est indispensable de tracer précisément les heures de passages aux différents points de réception du laboratoire sur le PB-TRANS-SE-033 Emargement lors de dépôt d'échantillon au laboratoire. Ainsi, en cas de perte d'un échantillon, le laboratoire peut retrouver l'historique des passages, concernant le site de Falaise, la traçabilité de l'enlèvement et de la réception est effectuée selon les instructions du Colisage PB- PURR-FT-075

## 5. ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Echantillon biologique : Echantillon prélevé sur un patient dans le but de réaliser un examen de biologie médicale. Le respect des délais et des conditions d'acheminement permet à cet échantillon de conserver ses propriétés afin d'assurer un résultat de qualité. Tout échantillon biologique est considéré comme potentiellement contaminant et doit être manipulé avec précaution.

**Echantillon primaire (spécimen)** : partie discrète d'un liquide corporel, d'une haleine, d'un cheveu ou d'un tissu prélevé à des fins d'examens, d'étude ou d'analyse d'une ou plusieurs grandeurs ou propriétés pour déterminer le caractère de l'ensemble.

**Matières infectieuses catégorie A** : toute substance infectieuse qui est transportée sous une forme qui, en cas d'exposition pourrait provoquer une incapacité permanente, une maladie engageant le pronostic vital ou mortelle pour l'homme ou les animaux



**Matières infectieuses de Catégorie B** : toute substance infectieuse qui ne satisfait pas aux critères d'inclusion dans la catégorie A, les échantillons de diagnostic biologique ou clinique doivent être expédiés dans les emballages respectant les instructions P650 au minimum

**Récipient primaire** : il contient l'échantillon ; il doit être étanche (ne pas fuir) et étiqueté. Il est enveloppé de suffisamment de matériau absorbant pour pouvoir absorber tout le liquide s'il venait à se casser.

**Emballage secondaire** : il s'agit d'un deuxième récipient résistant (correspondant à des normes strictes de résistance à la pression, à l'écrasement, ...), étanche (ne fuyant pas), destiné à renfermer et à protéger le(s) récipient(s) primaire(s). Plusieurs récipients primaires enveloppés peuvent être mis dans un récipient secondaire. Il faut alors utiliser suffisamment de matériau absorbant et de rembourrage pour caler les récipients primaires.

**Emballage tertiaire ou extérieur** : il protège l'emballage secondaire ainsi que son contenu contre les détériorations externes (chocs ou eau) pendant le transit et porte l'étiquette de risque biologique ainsi que le code correspondant au niveau de risque et les coordonnées des expéditeurs et destinataire.